

Le discours institutionnel sur la migration : la destruction du camp de migrants de la Lande à Calais

Antonio GASPARGALÁN

Universidad de Zaragoza

agaspar@unizar.es

ORCID: 0000-0002-1809-8304

Resumen

Este artículo analiza el discurso político institucional sobre la demolición del campamento de inmigrantes de la Lande en Calais. En marzo de 2016, varios meses antes de acometer su destrucción, el gobierno francés presentó una página web dedicada al campamento, gestionada por el Ministerio del Interior. Este dispositivo de comunicación institucional estaba formado por discursos oficiales, comunicados de prensa y reportajes de autoría anónima. El gobierno francés, al mismo tiempo que procedía a la destrucción del campamento, hablaba de la protección de las personas inmigrantes y calificaba el desmantelamiento como una acción humanitaria. Nuestro trabajo analiza el discurso institucional del gobierno y, de manera especial, las estrategias de construcción de un discurso en el que participan más de un centenar de textos heterogéneos. El análisis pone de manifiesto que el discurso, basado en los tópicos de la transparencia y la confianza, clasifica a la comunidad inmigrante para señalar entre ellos a los responsables del conflicto social, y utiliza el recurso al miedo como vía para legitimar la actuación de destrucción llevada a cabo.

Palabras clave: discurso político institucional, discurso sobre la inmigración, destrucción de la Lande/Jungle, campamentos de refugiados de Calais.

Résumé

Cet article analyse le discours politique institutionnel sur la démolition du camp de migrants de la Lande à Calais. Avant de procéder à la destruction du camp, le gouvernement français a mis en ligne, en mars 2016, un site internet consacré à Calais, géré par le ministère de l'Intérieur. Le site est composé de discours du ministre de l'Intérieur, communiqués de presse et articles rédigés par un journaliste anonyme. Le gouvernement français, en même temps qu'il procédait au démantèlement du camp de la Lande, parlait de la protection des migrants et revendiquait le caractère

* Artículo recibido el 21/05/2020, aceptado el 10/11/2020.

humanitaire de l'intervention de l'État. Nous analysons ce dispositif de communication institutionnel suivant des prémisses théoriques de l'analyse du discours, en soulignant spécialement la manière dont les différents types de discours s'y inscrivent et se complètent pour contribuer à la cohérence pragmatique du discours d'ensemble. L'analyse montre que le discours est construit sur une structure topique qui prône la transparence et fait appel à la confiance du public. Il opère un classement des immigrants afin de chercher parmi eux des responsables de la situation sociale et évoque la peur de la menace terroriste, visant à légitimer l'action de destruction accomplie à Calais.

Mots clé : discours politique institutionnel, discours sur la migration, destruction du camp de la Lande/Jungle, camps de réfugiés à Calais.

Abstract

This article analyses the institutional political discourse on the demolition of the Lande immigrant camp in Calais. In March 2016, several months before the destruction of the camp, the French government created a specific website dedicated to Calais, managed by the Ministry of the Interior. The institutional communication system consisted of official speeches, press releases and reports written by an anonymous journalist. The French government, while destroying the camp, talked about the protection of migrants and described the dismantling as a humanitarian action. Our article looks at strategies for building a discourse made up of a hundred texts. The analysis shows that the discourse is based on the topics of transparency and trust, classifies the immigrant community to point out those responsible for the social situation, and uses the resource of fear to legitimise the destructive actions carried out.

Keywords: institutional political discourse, discourse on migration, destruction of the camp on the Lande/Jungle, refugee camps in Calais.

1. Introduction

L'immigration en Europe est devenue un sujet d'actualité, surtout depuis la crise économique du début de ce siècle et en conséquence des guerres du nord de l'Afrique et du Proche Orient, à tel point qu'elle constitue un enjeu politique majeur dans la sphère publique européenne au XXI^e siècle (Votruba, 2016). C'est ainsi que la question migratoire a été l'un des dossiers les plus délicats pour l'Union Européenne, qui a opposé les 27 pays depuis plusieurs années et que la présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, s'est engagée, dès le début de son mandat, à présenter un nouveau Pacte sur la migration et l'asile¹.

¹ Ce qu'elle a fait finalement le mercredi 23 septembre 2020, à l'occasion du débat sur l'état de l'Union Européenne (Comprendre l'Europe : en ligne).

Depuis quelques années, des discours politiques institutionnels contre les migrants se font une place dans le contexte médiatique européen et certains gouvernements – c’est le cas de la Hongrie ou de la Pologne – expriment des positions politiques nettement xénophobes. D’autres continuent à parler de respect des droits humains et de la nécessité d’agir globalement dans un monde traversé de conflits et de catastrophes climatiques qui provoquent d’énormes déplacements de population. Entre les deux, il s’est développé dans les dernières années un nouveau discours institutionnel qui, rejetant explicitement la xénophobie, reconfigure la politique migratoire en utilisant les arguments de la sécurité et du protectionnisme des sociétés européennes hôtes (Krzyzanowski, 2018 ; Vollmer & Karakayali, 2018).

En France, un moment clé de la communication institutionnelle concernant le phénomène migratoire a eu lieu à l’occasion de la destruction du camp de migrants de Calais en octobre 2016. Pour la première fois, la liquidation d’un camp de migrants a mérité une attention spéciale du point de vue de la politique de communication gouvernementale. Le ministère français de l’Intérieur a créé en avril 2016 un site internet consacré exclusivement à mettre en place un discours institutionnel *ad hoc* à propos de la destruction du camp de migrants de la Lande. L’objectif déclaré de cette stratégie communicationnelle était simplement d’informer le public français de « l’action de l’État à Calais ». Pourtant, cette stratégie avait aussi pour but de faire face aux critiques des associations de défense des droits de l’homme et de livrer finalement le combat de la démolition de Calais dans l’espace public (Aribaud & Vignau, 2015).

Du point de vue de l’analyse du discours, toute analyse doit tenir compte de la situation de communication, de l’identité sociale et discursive des intervenants, ainsi que du contexte (au sens large) dans lequel les discours ont été produits (Charaudeau, 2002 et 2005). Par conséquent, l’objectif de cet article¹ est d’analyser le dispositif de communication créé, saisi dans sa double dimension sociale et textuelle, en examinant les textes qui le composent (environ une centaine), les participants, les prises énonciatives et l’orientation pragmatique (Adam, 2005). Pour cela, nous suivons les prémisses théoriques de l’analyse du discours dans l’espace francophone, visant à analyser les diverses composantes qui articulent l’activité discursive institutionnelle du gouvernement français à propos de la destruction du camp de Calais.

2. Le camp de la Lande ou de la Jungle à Calais : le contexte politique et social

L’immigration dans le département du Pas-de-Calais, point de départ du tunnel sous-marin qui relie la France à la Grande-Bretagne, fait partie de l’actualité française depuis les années 1990. Beaucoup d’immigrants provenant des pays en guerre, comme l’Afghanistan, le Soudan, l’Érythrée et la Syrie, entre autres,

¹ Cette contribution s’inscrit dans le cadre du projet *Lengua, discurso y sociedad* (FFI2016-77192-R) de l’Agencia Estatal de Investigación del Ministerio de Ciencia e Innovación espagnol et fait partie des recherches du laboratoire H25_20R, financé par le Gobierno de Aragón.

s'établissent à Calais en espérant passer le canal de la Manche pour arriver en Angleterre (Aribaud & Vignau, 2015).

La politique des camps de migrants au Calais a dû être gérée par plusieurs présidents aux couleurs politiques différentes qui se sont vus confrontés à l'afflux continu de migrants dans la région depuis les années 1990. Du point de vue politique, des gouvernements conservateurs et socialistes ont vu naître et grandir les camps de migrants dans le Calais et y ont conduit des actions ambiguës et même contradictoires au cours des années : d'un côté ils y ont compté sur des ONG pour aider la population migrante et ont même promu des infrastructures afin d'assurer des services minimaux ; de l'autre, ils ont fermé et détruit les différents camps de migrants suivant les circonstances politiques.

Ainsi, le gouvernement français du président Jacques Chirac avait autorisé, en 1999, la construction du Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire de Sangatte. Le centre était administré par la Croix-Rouge et destiné à accueillir les réfugiés de la guerre du Kosovo qui voulaient passer en Grande-Bretagne. Ce centre a fonctionné jusqu'à sa fermeture en 2002. À la suite de sa disparition, les migrants se sont regroupés en d'autres camps au nord-est de Calais, à proximité de l'axe routier qui traverse le tunnel sous-marin. En septembre 2009, un premier démantèlement du « camp de Lande », plus connu en dehors des cercles institutionnels sous le nom de « camp de la Jungle » a été organisé sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

Quelques années plus tard, l'association *La vie active* a réhabilité un ancien bâtiment désaffecté à Calais, le centre Jules Ferry, afin de construire un espace d'accueil pour environ 400 personnes dans le but d'améliorer les conditions de vie des migrants. La collaboration de l'État a permis d'augmenter sa capacité d'accueil jusqu'à 1 500 personnes et le Centre officiel d'accueil de migrants de la Lande a été inauguré en janvier 2016². La population migrante a continué de s'établir progressivement aux alentours du camp dans l'espoir de traverser le canal de la Manche, à tel point que plusieurs sources signalaient un nombre allant de 4 000 à 10 000 migrants en août 2016 (Leclerc, 2016). Dans ce contexte, la pression politique anti-immigration (notamment de la part du Front national), les critiques de l'Angleterre à propos de l'insécurité des frontières européennes et les manifestations des associations pro-migrants, qui dénonçaient les mauvaises conditions de vie dans les camps, ont énormément contribué à chauffer la vie politique.

Dans la région, les différentes manifestations soit pour ou contre les migrants se sont déroulées à Calais dans un contexte de plus en plus tendu et, vers la fin de février 2016, la préfecture du département Pas-de-Calais, a déclaré l'intention du gouvernement de fermer le camp de Calais. L'annonce a provoqué des protestations : des heurts se sont produits entre exilés, militants et policiers, des migrants se sont

² Le travail collectif de Augier *et al.* (2018) permet de connaître plus en détail le contexte social du camp de la Lande.

manifestés et des associations, dont le Secours catholique, Médecins du monde et Emmaüs France, ont porté plainte devant les tribunaux (Baumard, 2016). Malgré les protestations publiques, la démolition de la partie sud du camp de Calais a été exécutée le 15 mars et le démantèlement total du camp a eu lieu les 24 et 25 octobre 2016³.

Jusqu'à la démolition du camp de la Lande, les actions conduisant à la suppression des camps de migrants étaient menées de manière plus ou moins voilée, afin d'éviter la critique publique. Mais à l'occasion de la destruction du camp de Sangatte, dans la région Nord-Pas de Calais, le gouvernement français du président Jacques Chirac, a décidé d'adopter une stratégie médiatique pour afficher sa fermeté politique sur le phénomène de l'immigration :

À la différence des camps installés et « liquidés » selon le terme officiel, dans l'anonymat, le camp de Sangatte appartient ainsi à un nouveau type d'espace de regroupement contraint qui connaît un traitement médiatique considérable (Bernadot, 2008 : 115).

En effet, Nicolas Sarkozy, à l'époque ministre de l'Intérieur, avait convoqué la presse en novembre 2002 pour qu'elle assiste en direct à la démolition du camp. La destruction du camp répondait à une promesse largement exprimée par le ministre de l'UMP, dans un contexte politique où le Front national de Le Pen montait en popularité et en voix. L'initiative politique a été critiquée par des dirigeants du Parti socialiste : Mme Martine Aubry, première secrétaire du parti, M. Jack Lang, ancien ministre de la Culture et député du Pas-de-Calais, et M. François Hollande, parmi d'autres, avaient critiqué sévèrement la destruction de Sangatte. Or, en 2016, le gouvernement français, sous la présidence de François Hollande, a adopté une stratégie de communication *ad hoc* et a créé un nouvel espace virtuel consacré exclusivement au projet de démolition du camp de la Lande.

L'État français dispose de nombreux sites internet d'information officielle qui auraient pu parfaitement servir à expliquer la gestion politique du camp de Calais : outre le site du Président de la République et le site général du Gouvernement, chaque ministère possède son propre site officiel d'information. Pour ce qui est de la politique migratoire, celle-ci bénéficie d'une telle considération qu'elle possède un site spécifique qui est du ressort du ministère de l'Intérieur, ce qui n'est pas habituel dans les autres pays européens.

Cependant, le 9 mars 2016, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a présenté le nouveau site internet *etat-a-calais.fr* dans le but explicite de porter à la connaissance de l'opinion publique « l'action de l'État à Calais ». La pression du reste

³ Pour une vision plus approfondie de la situation à Calais, nous renvoyons les lecteurs au travail récent de Mallet et Hicks (2019), qui évoque la culture matérielle, visuelle et numérique du camp de la Jungle.

de partis politiques, la critique des associations pro-migrants et les conflits sociaux à Calais constituaient aussi autant de raisons qui poussaient le gouvernement socialiste à créer un dispositif spécifique pour s’y exprimer.⁴ Comme conséquence de cette décision stratégique du gouvernement français, la bataille politique et sociale autour de la destruction de Calais trouvait désormais son propre espace de référence dans le domaine médiatique :

Parce que la situation à Calais fait la une de la presse depuis des mois, parce que beaucoup de choses sont dites autour de l’action de l’État, parce que chaque jour des femmes et des hommes interviennent auprès des migrants pour leur proposer un avenir meilleur, le ministre de l’Intérieur a souhaité que chacun puisse se faire sa propre idée en retrouvant, sur un site unique, l’ensemble des informations relatives à la situation à Calais (Ministère de l’Intérieur, en ligne : 9/03/16).

De cette façon, le gouvernement français a mené deux actions parallèles : l’une dans le domaine social, visant à la destruction du camp de migrants ; l’autre dans le domaine discursif, orientée vers l’explication et la justification de ses actions devant la société française et la communauté internationale.

Le risque d’incohérence politique était considérable car le discours officiel du gouvernement socialiste sur le camp de la Lande allait à l’encontre de la position politique et des déclarations publiques d’importants représentants socialistes lors de la première démolition du camp en 2009 sous Nicolas Sarkozy, notamment celles de Martine Aubry ou de Jacques Lang. L’enjeu sur le plan médiatique était donc majeur et le gouvernement du président Hollande a consacré de gros efforts à construire un discours dans le but d’arranger la politique de « mise-à-l’abri » prônée par le ministre depuis le début du mandat et le démantèlement du camp de Calais complété par les forces de l’ordre en octobre 2016.

3. Corpus, conception de l’étude et perspective méthodologique

L’objet de notre analyse est le dispositif communicationnel hétérogène *etat-calais.fr* conçu par le gouvernement français et intégré par différents types de discours politiques institutionnels. Ces textes contribuent à construire une orientation pragmatique globale en ce qui concerne la politique migratoire et la démolition du camp de migrants de la Lande à Calais. Comme l’affirmait Michel Foucault (1966 : 67) « les discours [sont] des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent ». Ainsi, notre analyse est fondée sur la considération théorique du discours comme l’espace de confluence d’un texte et d’un fait social, et elle portera en consé-

⁴ Présentation du site internet (Ministère de l’Intérieur, en ligne). Le gouvernement était conscient qu’il devait réagir pour ne pas perdre la bataille de Calais au niveau discursif. Le *Journal du Dimanche* avait révélé dans son numéro du 8 novembre 2015 le prétendu « plan secret » de Cazeneuve, consistant à vider le camp avant les élections régionales (Tabet, 2015).

quence sur ce qui noue l'organisation textuelle et la situation de communication « à travers un dispositif d'énonciation spécifique [...] qui relève à la fois du verbal et de l'institutionnel » (Maingueneau, 2005 : 3).

En ce sens, le discours est conçu dans une situation de communication, (qui définit la finalité de l'acte langagier, le statut des partenaires, le sujet à traiter et les circonstances, etc.) et une situation d'énonciation, lieu des stratégies discursives que le locuteur organise pour accomplir son propos (Charaudeau, 2002). Dans ce cas, la situation de communication concerne le contexte politique français, la politique migratoire du gouvernement et, plus concrètement, le camp de migrants de la Lande à Calais. En ce sens, il est intéressant de considérer l'action communicative en tant que « contrat de communication » (Charaudeau, 2002) entre deux instances discursives : une « instance de pouvoir » ou politique, et une « instance citoyenne ». Il est évident que la composition des deux instances est hétérogène, mais suivant Patrick Charaudeau (2005), nous pouvons résumer – du point de vue théorique – leurs caractéristiques et leurs enjeux comme suit :

D'un côté, l'instance politique (le gouvernement français) trouve sa légitimité dans le système politique démocratique, représente les citoyens et est censée chercher le bien commun de la société française. Mais, en même temps, ce sont les citoyens qui décident de la continuité du gouvernement à travers les processus électoraux, ce qui explique que l'instance politique cherche aussi à convaincre les citoyens que les décisions qu'elle a adoptées répondent à ce critère idéal du bien commun. De l'autre, l'instance citoyenne considère que l'instance politique possède suffisamment d'informations à propos de la situation des migrants et qu'elle agit au bénéfice de la collectivité, ce qui fait possible l'engagement contractuel communicatif qui relie les deux instances. Mais l'instance citoyenne est consciente que la continuité du gouvernement dépend de sa voix, ce qui conditionne les types de discours, ainsi que leur orientation illocutoire.

Le contrat établit les rôles discursifs, contribue à l'interprétation de la communication et fixe les règles et le type de discours. Charaudeau (2002 : 140), qui a fait du contrat de communication un concept clé de l'analyse du discours, le définit dans les termes suivants :

L'ensemble des conditions dans lesquelles se réalise tout acte de communication (quel que soit sa forme, orale ou écrite, monolocutive ou interlocutive). Il est ce qui permet aux partenaires d'un échange langagier de se reconnaître l'un l'autre avec les traits identitaires qui les définissent en tant que sujets de cet acte (identité), de reconnaître la visée de l'acte qui les surdétermine (finalité), de s'entendre sur ce qui constitue l'objet thématique de l'échange (propos) et de considérer la pertinence des contraintes matérielles qui déterminent cet acte (circonstances).

Finalement, notre perspective d'analyse tient compte aussi de ce que Jean-Michel Adam (2005) voit, dans le niveau macro-textuel, comme « configuration pragmatique du discours », c'est-à-dire l'unité illocutoire (macro-acte du discours) et la macro-structure sémantique (unité thématique). Dans le cas de *l'état-à-calais.fr*, l'ensemble du dispositif discursif est formé d'un corpus contenant 44 communiqués officiels (le premier du 16 septembre 2014, le dernier du 30 janvier 2017), 30 articles de presse publiés durant la même période, 9 discours du ministre de l'Intérieur (le premier du 29 juillet 2015 et le dernier du 25 octobre 2016) ainsi que quelques textes juridiques concernant la politique migratoire de l'État français⁵. Il s'agit donc d'un dispositif communicationnel susceptible d'être interprété comme une macro-structure cohérente (Adam, 1992) en ce sens que, même si les textes qui le composent sont de typologie différente, ils entretiennent une cohérence à propos des sujets abordés et des topiques structurantes et ils s'intègrent dans un acte discursif d'ensemble mené par une institution politique. Par conséquent, nous ne fixons pas notre analyse sur un discours unique, mais sur l'ensemble de textes qui composent le site internet. Notre perspective porte spécialement sur la manière dont les différents types de discours qui intègrent le dispositif institutionnel de Calais s'y inscrivent et se complètent les uns les autres pour contribuer à la cohérence de l'ensemble.

Notre objectif est de mettre en évidence que le site internet de communication institutionnelle sur la démolition du camp de la Lande, lequel est présenté par le gouvernement comme une initiative pour « expliquer aux Français l'action de l'État à Calais » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 9/03/16), construit un discours à forte composante argumentative, dont l'objectif est de faire adhérer les citoyens aux thèses gouvernementales. Il s'appuie sur des thèmes tels que les droits de l'homme, la collaboration internationale, la transparence institutionnelle et la confiance des citoyens. À partir de ces topiques structurantes, il opère un classement des migrants en différentes catégories et construit un ennemi sous le climat de la menace terroriste et des filières internationales de traite de personnes. Ainsi, il réoriente la destruction du camp de la Lande vers l'univers sémantique de la sécurité et de la protection, non seulement des propres migrants (les « bons » migrants menacés par les filières de passeurs et les mafias internationales), mais aussi de la société française (menace par les « faux migrants » et les terroristes, qui veulent profiter de la situation de confusion pour attaquer la France). En ce sens, l'État assume discursivement un rôle de protecteur qui s'accommode mal de l'action « destructive » accomplie à Calais.

4. Description du dispositif de communication

Le site web a été mis sur pied à la demande explicite du ministre de l'Intérieur (« Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a souhaité qu'un site internet soit créé

⁵ Ces textes sont actuellement accessibles, intégrés et classés dans les archives du site internet du ministère français de l'Intérieur (Ministère de l'Intérieur, en ligne) bien que ceux-ci aient eu, de 2016 à 2017, leur propre site institutionnel : *etat-a-calais.fr*

pour expliquer la mobilisation de l'État dans le Calaisis »), qui croyait absolument nécessaire d'expliquer la mobilisation de l'État à Calais et « les conséquences de la crise migratoire », ainsi que de montrer « la volonté de faire face à cette crise », en offrant « des explications régulières sur les actions de l'État » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 9/03/16). Dirigé et géré par le ministère de l'Intérieur, le site *etat-a-calais.fr* a été opérationnel de mars 2016 à janvier 2017, sous la responsabilité de David Julliard, délégué à l'information et à la communication au secrétariat général du ministère.

Sa création faisait partie des recommandations du *Rapport sur la situation des migrants à Calais* réalisé par le préfet, Jean Aribaud, et le président de l'Observatoire national de la pauvreté, Jérôme Vignon. En effet, le rapport concluait qu'il fallait travailler sans relâche pour gagner le soutien de l'opinion publique aux processus d'intégration sociale des migrants, faute de quoi toute action dans le domaine de la migration serait vouée à l'échec (Aribaud & Vignau, 2015 : 91).

La présentation du site internet, instruction pragmatique qui oriente les conditions d'interprétation du dispositif institutionnel, fait référence à la situation des migrants, présentés comme des victimes de la guerre : « C'est ainsi que le site *etat-a-calais.fr* concentre l'ensemble des événements qui ont marqué l'actualité, avec ces milliers d'hommes et de femmes en fuite pour échapper à la guerre dans leur pays » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 9/3/16). Et la page d'accueil montre trois images de Calais autour d'une déclaration en exergue signée « Bernard Cazeneuve, [m]inistre de l'Intérieur » : « Nous sommes engagés dans une solution humanitaire à la hauteur des valeurs de notre pays ».

L'objectif déclaré du site web est donc double : d'un côté, expliquer aux Français l'action de l'État à Calais, c'est-à-dire une valeur explicitée de transparence ; de l'autre, montrer que le gouvernement est à la hauteur des valeurs républicaines qui définissent la France, autrement dit, mettre en relief l'engagement du gouvernement et faire appel au patriotisme des Français. Les valeurs sémantico-symbolique et performative s'entremêlent.

Cependant, le site internet ne permettait pas l'interaction citoyenne. Il n'existait pas non plus de lien visible vers les sites officiels d'autres ministères, ni vers le portail spécifique sur la migration du ministère de l'Intérieur, ni vers le site officiel du gouvernement. En ce sens, l'espace virtuel agit comme un univers fermé. Comme annoncé par Cazeneuve le 9 mars 2016 (« le ministre de l'Intérieur a souhaité que chacun puisse se faire sa propre idée en retrouvant, sur un site unique, l'ensemble des informations relatives à la situation à Calais ») le site se constitue à la fois comme centre de référence du débat sur la destruction du camp de Calais et comme source d'information unique et légitime. Il offre bien sûr la possibilité de partager, via Twitter, Facebook, Google+ et Pinterest, des photographies, des vidéos ou des textes officiels, mais il ne permet pas d'interaction : comme Pierre Bourdieu (2001) le soulignait, le droit à la parole reste un privilège socialement institué.

Le discours institutionnel est intégré par quatre types de textes : des communiqués officiels, des discours institutionnels, des articles informatifs et des textes juridiques à propos des instruments et procédures que l'État français a mis en place dans le domaine de la politique migratoire. Ces textes sont classés en trois niveaux différents du site internet :

1. « *L'État s'engage* » : Ce niveau propose une sélection de textes portant sur des décisions ou des événements marquants de l'histoire du camp de migrants de la Lande à Calais. Les textes sont des discours, des communiqués officiels et des articles de presse.
2. « *Mise à l'Abri des migrants* » : La deuxième section du dispositif institutionnel présentait des textes administratifs sur la migration en France, le rôle des « Centres d'accueil et d'orientation » (CAO) et le fonctionnement des comités sur la migration prévus par l'Administration française. Ce sont des textes à dominante explicative (Adam, 1992 : 127-142), rédigés dans un vocabulaire compréhensible et illustrés par des infographies schématiques.
3. « *L'Asile en France* » : Enfin, « L'Asile en France » présente des textes juridiques concernant la migration et les procédures administratives régissant le droit d'asile en France. On aurait pu s'attendre à ce que ces textes juridiques soient accessibles sur le site officiel du ministère de l'Intérieur via un lien actif. Cependant il n'y a pas de liens et les textes ont été copiés et inclus dans ce nouvel espace de communication institutionnel, ce qui contribue à l'autosuffisance du site etat-a-calais.fr. Toutes les références sont internes et elles ne permettent pas le passage vers les autres sites internet du gouvernement.

Il est évident que chaque type de texte (discours politique, communiqués de presse, reportage, etc.) possède ses propres contraintes du point de vue discursif. Mais nous allons nous limiter à analyser l'ensemble du dispositif communicationnel afin de considérer sa « configuration pragmatique », c'est-à-dire la visée illocutoire, les repères énonciatifs et la cohésion sémantique des discours (Adam, 1992 : 21). En conséquence, nous considérerons, d'une manière générale, les discours qui intègrent le dispositif institutionnel de Calais et la manière dont les différents types de discours s'y inscrivent et se complètent les uns les autres pour contribuer à la cohérence du discours d'ensemble.

5. Le discours institutionnel sur la destruction du camp de Calais : le droit à la parole

Comme nous l'avons noté plus haut, le site internet institutionnel etat-a-calais.fr est un dispositif communicationnel qui appartient au ministère de l'Intérieur et qui ne donne pas la parole aux citoyens. Le processus de reconnaissance qu'implique le contrat de communication met en œuvre deux perspectives : celle du

« vouloir dire » et celle du « pouvoir dire ». Cette approche, qui tient compte du binôme discours/pouvoir, est liée en conséquence aux considérations de Pierre Bourdieu (2001) au sujet du droit à la parole comme un acte symbolique socialement déterminé et de la capacité des discours à définir, à leur tour, des valeurs sociales.

L'instance citoyenne reste toujours dans la position d'allocutaire et le monde référentiel, dont parle le discours institutionnel, est le camp de Calais et les migrants, lesquels n'ont pas non plus de voix dans cet univers discursif où la prise de parole doit être autorisée. Les trois locuteurs qui y participent appartiennent au ministère de l'Intérieur et, du point de vue énonciatif, ils sont responsables chacun d'un type de texte : (1) le ministre (en tant que portevoix des discours gouvernementaux), (2) l'attaché de presse du cabinet ministériel (comme responsable des communiqués officiels du ministère) et (3) un journaliste anonyme (qui rédige des articles de presse d'« actualité »)⁶ :

(1) Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, qui parle en son nom, s'engageant énonciativement à la première personne (*Je*), ou au nom du gouvernement duquel il fait partie (*Nous*), et au nom de la France, en tant que voix légitime pour exprimer stratégiquement la volonté combinée du ministère, du gouvernement et de l'État dans ses discours. La multiplicité énonciative renforce sa position discursive :

Depuis ma nomination Place Beauvau, j'applique ces principes et je mets en œuvre les solutions décidées (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 21/10/15).

Nous avons l'intention de procéder à la mise à l'abri, à la mise en protection de tous ceux qui sont sur la zone sud de Calais (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 21/02/2016).

Face à cette situation humainement dramatique, la France engage des moyens exceptionnels (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 29/07/15).

(2) L'attaché de presse du cabinet de communication, qui sous l'apparence d'un porte-parole ministériel qui observe la situation, annonce ce que les différentes autorités politiques ou administratives ont accompli ou prétendent faire au camp de la Lande. En général, le discours montre un effacement énonciatif stratégique qui lui permet d'agir en porte-parole du sens commun et de l'observation objective (Rabatel & Chauvin-Vileno, 2006). Pourtant ses textes trahissent de temps en temps un engagement qui se dévoile pour exprimer des jugements appréciatifs que le lecteur est invité à partager :

⁶ Les textes législatifs concernant l'immigration sont intéressants dans la mesure où ils contribuent à construire un univers discursif clos et autosuffisant, en apportant les référents qui permettent d'interpréter les interventions des autres locuteurs institutionnels. Mais ce sont les discours, les communiqués et les articles de presse, les textes qui possèdent une valeur spéciale en vue de notre analyse.

Grâce à cette action déterminée, une réduction continue des populations présentes dans le camp de Calais a été observée depuis plusieurs semaines (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 22/2/16).

Bernard CAZENEUVE et Emmanuelle COSSE saluent l'action des pompiers qui ont eu à intervenir sur de nombreux feux aujourd'hui. Ils renouvèlent leurs remerciements à tout le personnel de l'État et les associations engagées dans cette indispensable opération humanitaire (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 26/10/16).

La France est un grand pays. Son histoire, sa tradition et ses valeurs commandent que des solutions adaptées soient proposées à ces hommes, femmes et enfants qui ont été jetés sur les chemins de l'exil par les guerres (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 18/10/16).

(3) Un journaliste anonyme, locuteur/spectateur témoin de la situation à Calais, contribue par ses articles à construire une stratégie d'objectivité à l'aide de textes informatifs où, comme dans le cas antérieur, les traces d'une responsabilité énonciative ont été brouillées. Les titres des articles sont significatifs : *Évacuation de la partie sud du campement de la Lande à Calais : une réponse humanitaire* (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 24/02/16), *La mise à l'abri se poursuit* (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 25/03/16), *L'État s'engage sur le camp de migrants de Grande-Synthe* (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 31/05/16), *Rencontre avec les associations engagées à Calais* (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 11/10/16), etc. L'effacement énonciatif cède la place à un engagement explicite du locuteur. Ainsi, qui juge, dans les deux premiers exemples, de l'engagement du gouvernement, de la qualité du travail, et de la nécessité de la politique de fermeté ?⁷ Le déterminant possessif « notre » du dernier paragraphe ne laisse pas de doute :

Les ministres se sont engagés à mettre en œuvre ces recommandations dans les plus brefs délais. Cet engagement témoigne de la volonté du gouvernement d'agir sans tarder, aux côtés des acteurs publics et associatifs investis sur le terrain, pour offrir aux migrants présents à Calais des soins adaptés à leurs besoins (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 28/10/2015).

⁷ Ceci n'étant pas l'objet de notre travail, nous renvoyons à Rabatel (2016 : 162) pour ce qui est de l'effacement énonciatif dans le discours médiatique et son interprétation. Nous partageons son idée selon laquelle « ce qui se joue autour des imputations des valeurs [...] c'est la capacité d'alimenter la co-construction non naturalisée des valeurs, de faciliter leur discussion et la gestion des conflits ». Le rôle des locuteurs du dispositif communicationnel à propos de Calais en constitue une preuve évidente.

La plupart des migrants concernés ont manifesté leur intention de solliciter l'asile après leur entrée en CAO, ce qui souligne la qualité du travail d'accompagnement effectué au sein des centres (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 25/03/16).

Bernard Cazeneuve rappelle la détermination du [g]ouvernement à poursuivre ces mesures. Cette politique de fermeté à l'égard de l'immigration irrégulière est une condition indispensable pour accomplir notre devoir séculaire d'asile envers ceux qui fuient les guerres et les persécutions (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 19/09/2016).

Les trois locuteurs participent d'une action coordonnée pour tisser un réseau de connexions (engagement illocutif, topiques, perspective énonciative, etc.) et instaurer ainsi un univers cohérent et propice aux objectifs de l'action de communication institutionnelle. Cette action communicative est fondée sur une « typologie textuelle hétérogène » (Adam, 2005) qui mélange description, explication, narration et argumentation. Comme le signale J.-M. Adam (2005) à propos des différentes variables textuelles, chaque typologie textuelle possède sa propre structure et apporte le sens qui lui est propre, mais la cohérence illocutoire des textes qui intègrent le dispositif communicationnel est le résultat de la collaboration pragmatique de tous les types de textes. Le bref communiqué de presse suivant montre une combinaison de typologies séquentielles qui racontent et expliquent les faits, expriment la volonté du ministre, justifient l'action de forces de l'ordre et appellent à la responsabilité citoyenne :

L'activisme d'une poignée de militants *No Borders* extrémistes et violents n'y changera rien ; cette opération va se poursuivre dans les jours qui viennent avec calme et méthode, en offrant une place à chacun, comme le [g]ouvernement s'y est engagé.

Alors que le début de l'opération se déroulait dans le calme hier, des *No Borders* ont harcelé, comme ils l'avaient déjà fait vendredi dernier, les agents de l'État qui effectuaient leur habituelle maraude sociale en aide aux migrants. La présence de policiers était donc nécessaire pour assurer leur protection. Ces policiers ont été victimes de jets de projectiles et 11 d'entre eux ont été légèrement blessés. Le [m]inistre de l'Intérieur les assure de son entier soutien et les félicite pour leur courage et leur professionnalisme.

Trois auteurs de ces violences inacceptables ont été interpellés et devront répondre de leurs actes devant la Justice.

Bernard CAZENEUVE appelle chacun au calme et à la raison. La situation migratoire à Calais appelle la responsabilité de chacun et l'union de tous ceux, pouvoirs publics et associations, qui œuvrent pour des solutions durables et humaines (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 1/03/16).

La combinaison des séquences (Adam, 2018) contribue à la cohérence du communiqué de presse : des séquences narratives racontent ce qui s'est passé « hier » et « vendredi dernier » à Calais ; d'autres, informatives, font savoir au lecteur que c'est un affrontement d'« activistes *No Border* » et de « policiers » ; d'autres, explicatives, montrent les causes de la violence et les conséquences de l'évènement (« blessés », « auteurs interpellés ») ; d'autres finalement, argumentatives, soutiennent la présence des policiers (« donc nécessaire ») la nécessité d'effectuer les actions de « maraude sociale » et concluent sur la nécessité de continuer l'opération.

Mais le dispositif institutionnel possède une composante argumentative pragmatique qui relie tous les textes dans l'objectif de faire partager aux citoyens les points de vue du gouvernement à propos de la destruction du camp de Calais. En ce sens, la collaboration des trois locuteurs du dispositif communicationnel joue un rôle essentiel. Ainsi, la présence constante dans tous les textes des Centres d'asile et d'orientation (CAO) étaye l'idée de protection, qui est le topique central du discours institutionnel. Et les CAO sont abordés par les textes administratifs, qui détaillent leur fonctionnement et la manière d'y accéder (1) ; ils sont annoncés par les communiqués officiels de presse (2) ; ils sont justifiés par les discours du ministre, qui en fait l'objectif de ses actions humanitaires en raison des traditions républicaines (3) ; et finalement, les articles de presse dressent un portrait des CAO et décrivent l'état des centres ainsi que le travail que le personnel de l'administration y assure quotidiennement (4).

Ce travail collaboratif de cohérence discursive autour de certains topiques (dont les CAO constituent un bel exemple) contribue à mettre en relief la volonté du ministre et le résultat positif de sa gestion politique de l'affaire de la Lande :

1. Dans les centres d'accueil formés de petites unités, les personnes mises à l'abri sont encadrées par les services de l'État, les travailleurs sociaux, et accompagnées par les associations (texte légal sans date).
2. La mise à l'abri des migrants dans des centres d'accueil et d'orientation, qui va se poursuivre, est un des éléments du dispositif que le [m]inistre de l'Intérieur met en œuvre et dont il a annoncé le 21 octobre la montée en puissance, à la faveur de son septième déplacement à Calais, pour faire face à la grave crise migratoire actuelle (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 30/10/2015).
3. Nous avons choisi de privilégier des centres à taille humaine, à l'image de celui du Mans que je viens de visiter, dans lequel chaque migrant bénéficie d'un accompagnement de qualité que lui procure un réseau associatif local. Ce point était à mes yeux fondamental (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 22/02/2016).

4. La plupart des migrants concernés ont manifesté leur intention de solliciter l'asile après leur entrée en CAO, ce qui souligne la qualité du travail d'accompagnement effectué au sein des centres (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 22/3/16).

En même temps, l'univers discursif prétend offrir tous les renseignements nécessaires concernant la situation politique, juridique et sociale du camp de Calais. Il n'est pas nécessaire de quitter le site internet institutionnel pour connaître l'engagement du responsable politique, les résultats des actions accomplies et l'explication administrative ou juridique de telle ou telle autre situation. Les locuteurs agissent comme un chœur polyphonique (Ducrot, 1984) qui construit un univers explicatif/argumentatif clos et autosuffisant en ce qui concerne la migration à Calais, dans le but de faire adhérer les citoyens français aux thèses du gouvernement.

6. La configuration sémantique du réseau discursif

Les acteurs concernés par ce discours politique institutionnel sont le gouvernement, la société française et les migrants de Calais. Il y a tout d'abord, une volonté déclarée de transparence qui s'avère absolument nécessaire pour éveiller la confiance des citoyens ; ensuite, le dispositif met en relief l'énorme difficulté de l'action prévue par le gouvernement, ainsi que les bénéfices que les migrants et les citoyens en tireront ; finalement, l'orientation pragmatique exige l'existence de victimes en danger qu'il faut sauver, ainsi que la dénonciation d'un responsable de la situation que les citoyens peuvent signaler. Sur cette macro-structure repose le discours institutionnel sur Calais.

Comme le note Jean-Michel Adam (1994 : 17) à propos de l'interprétation textuelle :

Il ne suffit pas qu'un lecteur puisse suivre une histoire dans ce qu'on peut appeler sa dimension épisodique ; il doit aussi être capable de saisir pleinement ces événements successifs et d'identifier une configuration sémantique. C'est-à-dire une dimension de configuration qui couvre ce que l'on peut aussi appeler la macro-structure sémantique d'un texte.

6.1. La transparence de l'instance du pouvoir

Pour étayer la transparence (de l'instance politique) et la confiance (de l'instance citoyenne), le discours présente une réflexion métadiscursive explicite à propos du dispositif de communication lui-même, de manière à guider son interprétation (c'est une instruction donnée au public pour qu'il écoute le discours en toute confiance) et à créer en même temps un *ethos* institutionnel favorable à l'orientation pragmatique⁸ : la mise en œuvre du site web est justifiée explicitement par la volonté

⁸ Nous adoptons le critère de Ruth Amossy (2010) et de Dominique Maingueneau (2002) qui considèrent l'existence d'un *ethos* prédiscursif et d'un *ethos* discursif. Le premier, construit à partir des discours préexistants dans l'univers politique français, montrait un Parti Socialiste contraire à la démolition

de transparence informative du ministre (« le ministre de l'Intérieur a souhaité », signale le communiqué de presse de présentation du site internet). Du point de vue social, la transparence dans la vie publique est une valeur appréciée, surtout dans un système démocratique, basé sur une relation de confiance entre citoyens et institutions politiques. Il faut tenir compte, comme le souligne Ruth Amossy (2010 : 7) que du moment que l'autorité gouvernementale a pris la décision de mettre en œuvre ce dispositif communicationnel, elle a déjà prévu une construction discursive de soi-même que le discours accomplit.

En effet, l'idée que l'État n'a rien à cacher et qu'il agit avec transparence, est reprise dans les communiqués et dans les discours. Le ministre Bernard Cazeneuve ne cesse de le souligner : « La situation des migrants mérite la vérité et la transparence. L'État n'a rien à cacher », a-t-il déclaré dans son discours du 22 février 2016. Trois jours plus tard, il a insisté sur le fait que son intention était de « garantir la transparence de l'action de l'État », ce qu'il a réitéré le 25 octobre, en plein procès de démolition du camp (Ministère de l'Intérieur, en ligne) :

Si je donne cette information, et si nous continuerons à la donner dans les prochains jours, c'est parce que nous menons cette opération au vu et au su de tous, dans un souci de transparence.

Non seulement sous le regard de la presse, ce qui est normal, mais aussi en présence des associations qui travaillent sur le terrain, des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, des représentants du [m]édiateur [de la République], du [c]ontrôleur général des lieux de privation de liberté, et aussi de nombreuses associations comme Amnesty International ou Human Rights Watch. Il est logique que les Français sachent ce que nous faisons : ce que le gouvernement fait à Calais, qui durera aussi longtemps que nécessaire, n'est rien d'autre que ce qu'il est obligé de faire en tant que « pays respectueux du droit d'asile » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 25/10/16).

Mais la voix du ministre n'est pas suffisante. Puisque intéressée directement à l'affaire, elle risquait d'être considérée par les Français comme une voix suspecte. Pour étayer plus solidement l'*ethos* du ministre, les autres voix des discours entrent en jeu. Il faut que quelqu'un d'autre, un locuteur « plus objectif » mette en relief la transparence de l'action gouvernementale. Les articles de presse apportent ce point de vue extérieur, suggèrent un sentiment d'objectivité tout en insistant sur la transparence et l'humanisme du gouvernement. Ils rendent compte des rencontres avec les associa-

tion des camps de migrants. Il fallait en conséquence construire un *ethos* différent dans les discours du dispositif communicatif institutionnel, afin de présenter le ministre de l'Intérieur comme un protecteur des migrants.

tions d'aide aux migrants (qu'ils qualifient de nombreuses), du processus de préparation de l'évacuation du camp et des décisions prises par les pouvoirs publics. « Bernard Cazeneuve se rend à Calais pour la septième fois depuis le début de l'année 2015 », titre un article de presse du 21 octobre au lendemain d'un discours du ministre qui avait proclamé :

Depuis ma nomination Place Beauvau, j'applique ces principes et je mets en œuvre les solutions décidées dans la concertation, en étant personnellement extrêmement attentif à leur bonne application sur le terrain. Je me suis déjà rendu à Calais à cinq reprises : les 3 novembre et 24 décembre 2014, ainsi que cette année le 4 mai, le 20 août – avec Theresa May, et le 31 août dernier – aux côtés du [p]remier [m]inistre (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 21/10/16).

Et les communiqués officiels de l'attaché de presse insistent aussi sur la volonté de transparence du ministre et du gouvernement. Les informations détaillant le nombre de journalistes accrédités à suivre la phase finale du démantèlement officiel de la jungle renforcent cette idée. Le 24 octobre 2016, le site internet affiche un communiqué officiel avec la déclaration suivante : « L'État n'a rien à cacher sur une opération humanitaire [...]. Plus de 700 journalistes ont été accrédités à ce jour. Ils auront les services de la Préfecture du Pas-de-Calais » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 24/10/16).

6.2. La confiance de l'instance citoyenne

En même temps que les différents textes du dispositif de communication insistent sur la transparence déclarée et mettent en pied un *ethos* de confiance, ils montrent aussi la difficulté de la tâche à accomplir. Le gouvernement se trouve obligé d'agir conformément à l'histoire et aux valeurs de la République française, topique discursive qui contribue aussi à l'instauration d'un *ethos* favorable en même temps qu'elle met en pied une stratégie de *captatio benevolentiae* : la tâche est extrêmement difficile et comporte d'énormes risques sur le plan social.

Ainsi, l'opération de démantèlement du camp de Calais est une « action humanitaire urgente » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 29/6/16 ; 26/10/16) visant à mettre à l'abri les migrants à Calais et elle n'admet pas de retard puisque le nombre de migrants arrivant dans l'Union européenne augmente en raison des conflits armés et du terrorisme international croissant. « Depuis janvier 2015 », indique le ministre de l'Intérieur, « près d'un million de migrants sont entrés sur le territoire de l'Union européenne, en prenant tous les risques et en fuyant principalement les zones de guerre de Syrie, d'Irak et la barbarie du terrorisme islamique » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 22/2/16).

Les discours institutionnels décrivent un gouvernement prudent, qui n'est pas seul, qui recherche des alliances, qui dialogue et tisse des accords au niveau local, national et international. Les références à la population de Calais, aux entreprises im-

plantées sur le territoire, aux organisations non gouvernementales, aux responsables politiques des communes du département, de l'Angleterre ou de l'Union européenne, jalonnent les différents discours. Le gouvernement français s'érige en porte-drapeau d'un processus dans lequel toutes les parties sont appelées à collaborer, à « joindre leurs forces et leurs énergies » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 25/02/15) sur la base de « la générosité et l'humanité » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 22/10/15), « la solidarité » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 23/10/16), pour « éviter la confrontation » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 3/2/16). La réponse obtenue est présentée comme très positive, puisque « toute la France s'est mobilisée » face à cette situation (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 6/9/15). Comme nous l'avons déjà noté à propos de la transparence, les discours, les communiqués de presse et les articles collaborent pour construire cette topique discursive :

En effet, nous souhaitons offrir à ces hommes et à ces femmes qui ont parcouru des milliers de kilomètres, souvent dans des conditions inhumaines, qui ont été exploités par des passeurs, qui ont affronté bien des périls et ont été malmenés par la vie, un havre de paix où ils pourront d'abord être accompagnés, secondés pour choisir librement pour eux-mêmes et les leurs un avenir digne (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 22/02/2016).
Le ministre de l'Intérieur a annoncé un engagement financier de l'État à hauteur de 3.9 millions d'euros pour la gestion de ce camp, en réaffirmant toutefois la position de l'État, à savoir la mobilisation pour un accueil dans des conditions dignes de tous les migrants (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 31/05/2016).

La notion de République et les valeurs qui l'inspirent constituent une référence de grande valeur dans l'imaginaire français et servent à tracer des frontières politiques et sociales entre ce qui est considéré comme « convenable ou non ». Ce sont les idéaux républicains qui doivent inspirer l'action de l'État : le 23 octobre 2016, le ministre considère que le « démantèlement est un devoir humanitaire pour notre pays ». La tâche n'admet aucun doute et les textes véhiculent l'idée que le gouvernement doit agir : « La détermination du gouvernement est totale » et son travail « démontre la continuité et la cohérence de l'action publique », déclare Cazeneuve à plusieurs reprises (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 8/9/15 ; 3/2/2016). Selon les articles de presse, des réponses « humaines et dignes » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 21/10/15) et « lucides » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 22/2/16) sont nécessaires, conformément à leurs obligations historiques, car la situation des migrants « est indigne de la France. Il n'y a aucune justification à cela » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 11/10/16).

Il s'agit de responsabilités républicaines assumées à la première personne par le ministre de l'Intérieur au nom de la France – « pour exercer notre devoir séculaire d'asile » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 30/9/16) – ou à la troisième personne,

par le président qui « rappelle que l'État a fait ce qu'il devait faire » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 26/9/16). Mais l'État assume aussi un rôle protecteur pour ceux qui collaborent à l'action et il « soutient les communes qui participent à l'accueil des réfugiés » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 12/10/15), les maires qui font preuve d'un « esprit de dialogue républicain » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 30/4/16), remplissant leur devoir envers Calais et les habitants ainsi que les entreprises du département qui « ont supporté seuls le poids de la crise des migrations internationales pendant quinze ans » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 25/10/2016). Ainsi, la France « pays d'accueil, fidèle à la tradition de l'asile et à ses engagements internationaux, a assumé ses responsabilités dans un esprit de solidarité et sans se soustraire à ses obligations » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 27/10/16) car « c'est un grand pays » fidèle à « son histoire, sa tradition et ses valeurs » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 18/10/16).

6.3. La menace d'un tiers

La stratégie discursive institutionnelle exige qu'il y ait un tiers responsable de la situation vécue en France. Il est évident que la responsabilité ne peut concerner ni les Français ni la population migrante en général. Si les coupables étaient les migrants eux-mêmes, l'action du gouvernement ne ferait pas de distinction entre bénéficiaires de l'action et responsables de la situation, et cela prêterait à confusion. Pour éviter l'ambiguïté et garantir la cohérence de l'orientation illocutoire du dispositif, les différents locuteurs agissent afin de définir et de classer les migrants qui, rappelons-le, du point de vue énonciatif n'ont pas de prise de parole et se configurent dans le discours comme des tiers sans voix. Tant le ministre que le journaliste institutionnel ou le(s) locuteur(s) anonyme(s) des articles de presse, présentent les migrants comme des réfugiés provenant de pays en guerre, qui vivent dans des conditions pénibles, à la poursuite d'un rêve impossible. Le 29 juillet 2015, le ministre déclare :

Plus la guerre dure en Syrie, plus la misère prospère dans la corne de l'Afrique, plus nombreux sont ceux qui, jetés sur les routes de l'exode, cherchent à gagner l'Europe et attendent pour certains d'entre eux à Calais de pouvoir rejoindre l'Angleterre (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 29/06/15).

Ce rapport entre les guerres et l'afflux de migrants en France, qui fait des victimes des migrants, est souvent répété dans les discours du ministre. La qualification a l'avantage d'éloigner les responsabilités de leur situation vers des conflits lointains et de mettre en relief l'action humanitaire du gouvernement qui s'y engage volontairement. Les discours ministériels apportent des détails pour éveiller la pitié et montrer un *ethos* de compassion :

Hier, un migrant est à nouveau décédé en tentant de rejoindre le Royaume Uni à travers le tunnel. Cela porte à neuf le nombre de migrants qui ont perdu la vie depuis le 26 juin, dont sept sur l'emprise du tunnel. Je m'associe à la douleur de

l'ensemble des acteurs de l'État, des services publics, des associations qui, au quotidien, au plus près des migrants, les accompagnent dans toutes leurs démarches et pour lesquelles ces décès tragiques ne constituent pas des faits divers, mais la mort d'hommes et de femmes en situation de grande vulnérabilité (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 27/08/15).

Mais, les discours et les communiqués officiels insistent sur un classement des migrants et ils mettent d'un côté les bons migrants, victimes de guerres – qui acceptent l'aide du gouvernement –, et de l'autre, les migrants « économiques » qui profitent de la situation pour s'introduire dans le pays et qui refusent les conditions d'immigration de l'État. Un autre groupe traverse ces deux catégories : les migrants qui ont été trompés par des filières de passeurs illégaux et des mafias internationales :

L'État mettra tout en œuvre pour aider ces mêmes migrants à sortir de Calais. En revanche, les migrants qui refusent cette main tendue, qui poursuivent leurs tentatives vaines et dangereuses pour rejoindre le Royaume-Uni s'exposent à une reconduite à la frontière ou à des sanctions pénales (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 21/10/2015).

Cette politique de mise à l'abri humanitaire, qui correspond aux valeurs de la France, à ce qu'elle est profondément, à ses engagements internationaux, s'accompagne de son corolaire absolument indispensable, c'est-à-dire une fermeté absolue à l'égard de l'immigration clandestine. Depuis le début de l'année, 1789 personnes en situation irrégulière ont été éloignées du territoire national depuis Calais (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 25/11/2016).

Le 20 août 2015, le ministre signale que l'objectif du gouvernement est de « lutter plus efficacement contre les trafics d'immigration illégale ». L'insistance sur la responsabilité de la situation des migrants s'est accentuée dans les mois suivants et le ministre revient souvent sur cette idée à partir d'octobre 2015 :

Nous menons également en lien avec nos partenaires européens et sur notre propre territoire, un combat sans merci contre les filières de la traite des êtres humains et les passeurs (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 20/10/2015).

191 filières ont été démantelées par le travail opiniâtre des forces de l'ordre, avec l'appui de la justice. Et ce sont 3000 personnes qui ont ainsi été neutralisées depuis le début de cette année (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 20/10/2015).

Ce point de vue, mesdames et messieurs, je le défends par pragmatisme et souci de la réalité, mais aussi parce que je le crois de l'intérêt de la France. Il est de l'intérêt des Calaisiens. Il est de l'intérêt des migrants les plus vulnérables, en besoin de

protection et qui doivent être sortis des mains des passeurs (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 30/06/2016).

229 filières d'immigration clandestine ont ainsi déjà été démantelées cette année à l'échelle du territoire national – soit une hausse 20 % par rapport à l'année dernière – dont 29 à destination du Royaume-Uni (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 15/09/2016).

Le discours se fait ambigu lorsqu'il traite de l'attribution concrète des responsabilités de la situation et utilise des connotations qui n'identifient personne, mais qui réfèrent plutôt à des groupes spécifiques (passeurs, mafias, etc.). Les responsabilités sont présentées par un discours d'ambivalence calculée. Les collocations des communiqués officiels remarquent que ce sont des « acteurs cyniques de la traite des êtres humains » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 11/10/16 ; 18/10/16), des « passeurs » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 22/2/16), des personnes qui « profitent de la misère des autres » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 21/10/17) ou des « criminels mafieux » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 20/6/15 ; 22/2/16). Même les associations qui ne collaborent pas avec le gouvernement (« Militants No border », Ministère de l'Intérieur, en ligne : 23/10/16) sont considérés responsables de la situation des migrants. Les migrants sont classés : il existe les bons et les mauvais migrants, les « migrants légaux » et les « migrants illégaux », et donc méritant ou non la solidarité du pays d'accueil. Comme le montre l'étude du contexte allemand de Bastian Vollmer et Serhat Karakayali (2018), ce classement constitue une caractéristique typique des discours sur l'immigration dans certains pays du premier monde.

Les articles de presse insistent aussi sur les manifestants pro-migrants qui provoquent « des troubles et des actes de violence » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 3/2/16 ; 3/10/16) ou les extrémistes d'extrême droite ou d'extrême gauche en général, qui « provoquent des confrontations et exacerbent la question des migrations » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 13/10/16).

Finalement, la structure discursive du dispositif s'appuie sur une topique habituelle dans les discours sur la migration : la sécurité. Le contexte social, traversé par les attentats de Charlie-Hebdo à Paris, de Saint-Denis, (revendiqués par l'organisation État islamique) ou de Nice, entre autres, devient propice au mélange des discours sur l'immigration à Calais et sur le terrorisme. Les deux sujets restent sous la responsabilité du ministre de l'Intérieur : pendant le mois d'août 2016, les communiqués de presse réaffirment l'engagement du gouvernement dans la lutte contre le terrorisme, rappellent les réformes législatives entamées à l'Intérieur et annoncent l'expulsion de plusieurs étrangers accusés de menaces sur l'ordre public. La liaison est bouclée le 30 août avec la Déclaration conjointe des ministres de l'Intérieur du Royaume-Uni, Mme Amber Rudd, et de la France, M. Bernard Cazeneuve. Sous le titre « Les ministres de l'Intérieur français et britannique réaffirment leur engagement

à coopérer encore plus étroitement en matière de lutte antiterroriste, de sécurité et de migration » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 11/10/16), ils déclarent :

Face aux défis de la crise migratoire en Europe, et tenant compte de la pression migratoire dans le Calais et de sa situation particulièrement difficile sur le plan humanitaire, nous nous engageons à collaborer de manière étroite pour renforcer la sécurité de notre frontière commune, afin de réduire substantiellement la pression migratoire à Calais, en préservant les intérêts économiques vitaux garantis aux postes de contrôles juxtaposés.

Immigration et menace terroriste sont aussi l'objet du communiqué à propos de la coopération franco-britannique concernant Calais :

Les deux pays poursuivront également leur coopération pour assurer le retour des migrants de Calais qui ne sont pas en besoin de protection dans leur pays d'origine. 1570 migrants illégaux ont ainsi été éloignés du territoire national depuis Calais depuis le 1^{er} janvier.

Enfin, s'agissant de la lutte contre le terrorisme au niveau européen, Amber RUDD a fait part de son souhait et de son ferme engagement à travailler avec la France et l'Allemagne pour soutenir leurs efforts conjoints en vue d'améliorer la sécurité de tous les citoyens de l'Union européenne, en particulier par le renforcement des échanges d'information pour lutter contre les menaces terroristes (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 11/10/16).

Ceci fait en sorte que les Calaisiens et les Français en général figurent *de facto* parmi les victimes en puissance du terrorisme associé à la migration. L'action gouvernementale, vise à « assurer leur sécurité tout en maintenant l'ordre public » (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 22/10/15). Le ministre met en relief les problèmes et salue la générosité des habitants de Calais :

Une telle pression migratoire exerce évidemment un fort impact sur la région, en termes économiques comme en termes de sécurité. A cet égard, je veux à nouveau saluer la générosité et l'humanité dont font preuve les habitants de Calais à l'égard des migrants. [...] Le [g]ouvernement est donc pleinement mobilisé, depuis des mois, pour apporter des solutions concrètes à la situation vécue ici par les habitants et par les migrants (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 21/10/2015).

Avant de conclure :

Nous le devons aux Calaisiens, qui, eux aussi, ont droit à une vie normale, paisible, tournée vers le développement écono-

mique et vers l'avenir (Ministère de l'Intérieur, en ligne : 25/11/2016).

7. Remarques finales

La gestion de la migration à Calais et la destruction du camp de la Lande, qui a eu lieu en octobre 2016, constituent un moment clé dans le discours institutionnel sur la migration en France : la décision de la démolition du camp comportait un risque politique considérable et, pour la première fois, le gouvernement a décidé de créer un dispositif de communication spécifique pour gérer la démolition de Calais sur le plan discursif. Composé de communiqués officiels, de discours institutionnels, d'articles d'actualité et de textes juridiques concernant la migration à Calais, le site internet *etat-a-calais.fr* a été présenté en mars 2016 par le ministre de l'Intérieur, M. Bernard Cazeneuve. Au total, plus de 100 textes ont été intégrés dans un espace virtuel qui a été actif de 2016 à 2017.

Le dispositif se prétend autosuffisant dans le sens où toute l'information officielle y est comprise : actions politico-sociales à Calais, volonté politique des représentants, annonces institutionnelles, textes juridiques concernant le sujet et actualités. Cet espace discursif institutionnel propose aux citoyens français un contrat de communication institutionnelle où l'instance politique s'engage explicitement à informer sur ses actions à Calais. En déclarant une transparence totale, elle offre à son public des instructions pragmatiques d'interprétation du discours du gouvernement sur le camp de Calais et elle réclame la confiance des citoyens. La stratégie discursive de l'instance de pouvoir s'appuie sur une typologie textuelle hétérogène et sur une polyphonie de locuteurs institutionnels (le ministre de l'Intérieur, l'attaché de presse et le journaliste anonyme) pour étayer la cohérence du dispositif, ainsi que son orientation pragmatique : « C'est une opération de lecture-interprétation qui confère au discours une certaine structure compositionnelle », note Jean-Michel Adam (1992 : 196). Les textes participent d'une orientation argumentative visant l'adhésion des Français aux thèses gouvernementales. Les droits de l'homme, la protection des migrants et de la société française, la responsabilité du gouvernement et la sécurité citoyenne sont autant de topiques structurantes.

Afin d'insister sur la sécurité, le discours opère un classement des migrants en différentes catégories (les bons migrants, réfugiés des guerres, et les migrants « économiques », opportunistes qui profitent de la situation) et il suggère la peur en évoquant des ennemis du gouvernement et de l'État français : les terroristes islamiques et les filières internationales de traite de personnes. Ainsi, il redéfinit la destruction du camp de Lande dans l'univers sémantique de la sécurité et de la protection, non seulement des migrants eux-mêmes (les « bons » migrants menacés par les filières de passeurs et les mafias internationales), mais aussi de la société française (menacée par les « faux migrants », les associations « No border », et les terroristes, qui veulent profiter de la situation de confusion pour attaquer la France). Transparence du gouverne-

ment, confiance des citoyens, sécurité, action humanitaire, protection des victimes et châtement des responsables se trouvent à la base de la macro-structure du discours institutionnel sur Calais. Les topiques orientent le public vers les mêmes références et contribuent à assurer l'orientation pragmatique du dispositif communicationnel.

Le discours institutionnel du gouvernement français sur la destruction de Calais s'appuie sur les topiques de la solidarité et de la morale humanitaire, autant que sur ceux de la sécurité et de l'ordre public. Suivant une tendance de plus en plus marquée dans l'univers discursif de la migration, il opère un classement de la population immigrante orienté à signaler les responsables de la situation sociale parmi les migrants eux-mêmes, et il éveille la peur de la menace terroriste dans le but non seulement de légitimer dans l'espace public des actions gouvernementales controversées concernant l'immigration, mais aussi de renforcer la sécurité (physique et morale) de la société française.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAM, Jean-Michel (1992) : *Les textes : types et prototypes*. Paris, Nathan.
- ADAM, Jean-Michel (1994) : *Le récit*. Paris, Presses Universitaires de France.
- ADAM, Jean-Michel (2005) : *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris, Nathan.
- ADAM, Jean-Michel (2018) : *Le paragraphe : entre phrases et texte*. Paris, Armand Colin.
- AGIER, Michel *et al.* (2018) : *La Jungle de Calais : les migrants, la frontière et le camp*. Paris, Presses universitaires de France.
- AMOSSY, Ruth (2010) : *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*. Paris, PUF.
- ARIBAUD, Jean & Jérôme VIGNAU (2015) : *Rapport à Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur la situation des migrants dans le Calaisis*. La Documentation française. URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/154000418/index-shtml>
- BAUMARD, Maryline (2016) : « À Calais, la pression monte avant l'évacuation de la zone sud de la "Jungle" », *Le Monde*, 22 février. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2016/02/22/a-calais-la-pression-monte-avant-l-evacuation_486947-5_3224.html.
- BERNADOT, Marc (2008) : *Camps d'étrangers*. Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- BOURDIEU, Pierre (2001) : *Langage et pouvoir symbolique*. Paris, Seuil.
- CHARAUDEAU, Patrick (2002) : « Contrat de communication », in Patrick Charaudeau & Dominique Maingueneau (dir.) : *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris, Seuil, 140-141.
- CHARAUDEAU, Patrick (2005) : *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris, Vuibert.

- COMPRENDRE L'EUROPE (sd) : *Le site de référence pour les questions européennes*. URL : <https://www.touteurope.eu/actualite/que-contient-le-pacte-europeen-sur-la-migration-et-l-asile.html>.
- DUCROT, Oswald (1984) : *Le Dire et le Dit*. Paris, Minuit.
- FOUCAULT, Michel (1966) : *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*. Paris, Gallimard.
- KRZYŻANOWSKI, Michał (2018) : « “We Are a Small Country That Has Done Enormously Lot”: The “Refugee Crisis” and the Hybrid Discourse of Politicising Immigration in Sweden ». *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 16:1-2, 97-117.
- LECLERC, Jean-Marc (2016) : « Calais: le seuil des 10.000 migrants franchi », *Le Figaro*, 28 août. URL : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/08/28/01016-20160828ARTFIG00122-calais-le-seuil-des-10000-migrants-franchi.php>.
- MAINGUENEAU, Dominique (2002) : « Problèmes d'ethos ». *Pratiques*, 113/114, 55-67.
- MAINGUENEAU, Dominique (2005) : « L'analyse du discours et ses frontières ». *Marges linguistiques*, 9, 1-12.
- MALLET Sarah & Dan HICKS (2019) : *Lande: The Calais “Jungle” and Beyond*. Bristol, Bristol University Press.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (sd) : *Site internet dédié à la mobilisation de l'État dans le Calais*. URL : <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-communiques-de-presse/2016-Communique/Site-internet-dedie-a-la-mobilisation-de-l-Etat-dans-le-Calais>.
- RABATEL, Alain (2016) : « La gestion journalistique des points de vue dans les conflits : prise en charge, responsabilité (énonciative) et éthique », in Marta Tordesillas (éd.) : *Sémantique et pragmatique générales contemporaines : les défis de la linguistique française au XXI^e siècle*. Saragosse, Pórtico, 134-165.
- RABATEL, Alain & Andrée CHAUVIN-VILENO [dir.] (2006) : « La question de la responsabilité dans l'écriture de presse ». *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 22, 5-24.
- TABET, Marie-Christine (2015) : « Le plan secret de Cazeneuve pour faire déménager les migrants de Calais », *Le journal du dimanche*, 8 novembre. URL : <https://www.lejdd.fr/Societe/Calais-le-plan-secret-de-Cazeneuve-pour-faire-demenager-les-migrants-758759>.
- VOLLMER, Bastian & Serhat KARAKAYALI (2018) : « The Volatility of the Discourse on Refugees in Germany ». *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 16: 1-2, 118-139.
- VOTRUBA, Georg (2016) : « Borders within the dynamism of Europe: European migration regimes between exclusion and inclusion », in David L. Leal et Néstor P. Rodríguez (éds.), *Migration in an Era of Restriction and Recession: Sending and Receiving Nations in a Changing Global Environment*. Cham, Springer International Publishing, 165-174.